

Code criminel

J'aimerais par ailleurs parler d'une lacune capitale du bill sur laquelle il faudra se pencher au moment de l'étude du comité. Je pense à la disposition relative aux maladies mentales. Nous risquons maintenant d'avoir un ordinateur qui aurait en mémoire tous les renseignements voulus sur chaque Canadien au sujet de la maladie dont il aurait souffert et de l'établissement qui l'aurait traité. Voilà une chose à laquelle je m'oppose aussi farouchement qu'à l'écoute électronique. Nous ne voulons pas que l'État verse dans un ordinateur tous les renseignements possibles sur les antécédents médicaux des Canadiens.

J'insiste pour que le ministre s'assure si, dans les demandes de certificats concernant la possession d'armes à feu, le requérant doit répondre à une question portant sur ses antécédents psychiatriques. Deuxièmement, s'il répond par l'affirmative, on devrait normalement lui demander par qui et où il a été traité. Finalement, cette demande doit comprendre une partie réservée à l'émetteur de permis pour que celui-ci ait toute la latitude voulue pour enquêter sur le contenu de la dite demande. Je ne suis pas dans les confidences du ministre, mais si cet article a pour but de remettre des données informatiques provenant d'hôpitaux psychiatriques entre les mains de personnes non compétentes, je protesterai aussi énergiquement que je l'ai fait dans le cas de l'invasion de la vie privée par le biais de l'écoute électronique. Je trouve que c'est un grave empiètement sur la vie privée des Canadiens. Mais je prétends par contre que la possession d'une arme à feu est un privilège et non un droit et que le requérant doit consentir à ce que l'on fasse des recherches à son sujet pour que la personne qui délivre le permis sache à quoi s'en tenir. Même si je conviens de ce principe, j'estime qu'il est difficile de prévoir, c'est le moins que l'on puisse dire, la façon dont on le mettra en pratique.

Le ministre a parlé d'un sondage Gallup qu'on a fait pour savoir ce que les Canadiens pensaient du contrôle des armes à feu. Il a fait valoir que 85 p. 100 des Canadiens étaient en faveur d'une certaine forme de contrôle des armes à feu. Ce qu'il a oublié de nous dire, c'est que ces 85 p. 100 approuvaient le bill C-83 et son fondement. En fait, ce 85 p. 100 ne répondaient pas à une question sur les nouveaux acheteurs d'armes, ils répondaient à une question sur toute la procédure d'enregistrement.

Une voix: Les mots «nouvellement acquises» figuraient au questionnaire.

• (1730)

M. Leggatt: Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur. Le ministre pourra corriger sa déclaration, ou si je me trompe, je serai heureux qu'on me corrige. Je croyais que le sondage d'opinion dont il a parlé portait sur l'obtention générale de permis par les propriétaires d'armes à feu et non sur les armes nouvellement acquises.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de céder la parole au ministre, je dois demander s'il y a consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[M. Leggatt.]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'aimerais lire la question dont j'ai parlé: «Seriez-vous pour ou contre une loi qui obligerait une personne à obtenir un permis de la police avant de pouvoir acheter un fusil?». C'était ma question.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que cela clarifie la situation au sujet des propriétaires actuels de fusils. C'est une question assez ambiguë. Elle aurait dû préciser s'il s'agissait de l'autorisation d'acquiescer une première arme à feu.

Passons. Non seulement ce sondage, mais tous les sondages que j'ai vus révèlent que l'opinion est fortement en faveur de l'inscription, non seulement de ceux qui achètent une première arme à feu, mais de tous ceux qui possèdent quelque chose d'aussi dangereux en soi qu'un fusil. Je suis d'accord là-dessus, et je reconnais que le bill marque un pas important vers le contrôle des armes à feu. Si nous attendons 50, 60 ou 70 ans, le temps, la vieillesse et les ventes feront diminuer le nombre de détenteurs qui ne devraient pas avoir d'armes à feu. Quant à notre parti, ce n'est pas le genre de loi que nous adopterions. En même temps, c'est un pas en avant. Je ne crois pas qu'on devrait s'opposer à cette mesure jusqu'à la faire retirer ou mourir au *Feuilleton*.

Je sais à quel point le gouvernement est nerveux au sujet des groupes de pression qui s'opposent à la réglementation des armes à feu. Je m'inquiéterais si nous devions repasser par tout cela et si le ministre devait recevoir encore des délégations de FARO et d'autres groupements et décider que même cette mesure est encore inacceptable pour le public canadien ou ces groupes de pression. J'espère que le ministre fera preuve de fermeté. Je n'ai pas entendu beaucoup de protestation de la part des tireurs sportifs et des clubs de tir. Ils ont été particulièrement silencieux. Nous pouvons donc féliciter le ministre d'avoir calmé les esprits. Ce bill ne correspond pas à ce qu'aurait voulu appuyer la majorité des Canadiens.

M. Woolliams: Les membres des clubs de tir ne savent rien de cela.

M. Leggatt: Il est temps d'adopter cette mesure. J'apprécie la motion présentée par le député de Calgary-Nord. Comme moi-même et bon nombre d'entre nous, il voudrait qu'on divise cette mesure afin que nous puissions faire connaître notre point de vue. J'ai quelque hésitation à appuyer cet amendement car il visait à renvoyer l'objet du bill au comité. Si nous retardons encore les choses, j'ai bien peur que la réglementation des armes reste encore en plan au *Feuilleton*. Je me refuse à jouer les empêcheurs de danser en rond. Nous avons besoin d'une réglementation des armes à feu au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Le ministre a fait un grand pas en avant. J'aimerais donc lui dire que je l'appuie. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de voter en même temps contre les tables d'écoute; mais le ministre comprendra, j'en suis sûr, pourquoi j'appuie le bill.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?